

# LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)  
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES  
(The Trades Publishing Co.)  
25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL  
TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50  
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00 PAR AN.  
UNION POSTALE - - FRS 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

## GUILDE DES EPICIER EN GROS

L'assemblée annuelle de la Dominion Wholesale Grocers' Guild aura lieu à Montréal, au Board of Trade, le jeudi 22 février prochain.

Cette assemblée en raison de l'importance et du nombre des questions qui y seront traitées sera l'une des plus intéressantes qui aient eu lieu jusqu'ici. On peut s'attendre à ce que toutes les maisons de gros faisant partie de cette organisation soient représentées à l'assemblée annuelle.

Parmi les questions d'un grand intérêt qui seront traitées à cette assemblée on peut citer particulièrement :

L'action pendante relative à l'entente sur les sucres ;

L'augmentation en vue des droits sur les sucres.

La question des Magasins à Départements et le tort qu'ils causent au commerce d'Épicerie en Gros.

Nous ne savons si, comme aux assemblées précédentes, les représentants des journaux commerciaux et autres se verront refuser l'admission aux séances, mais nous craignons fort d'être obligés de nous contenter du maigre compte-rendu officiel qui d'habitude est remis à la presse à la fin des travaux de la Guilde.

Pour notre part, nous le regrettons car il y a toujours beaucoup de choses fort intéressantes à entendre et à apprendre dans des assemblées où se trouvent réunies les personnalités les plus marquantes du haut commerce.

## NOTRE BETAIL EN ANGLETERRE

La Chambre de Commerce du District de Montréal vient de voter une résolution, que nous publions d'autre part, en vertu de laquelle le gouvernement impérial est prié de déclarer officiellement pour quelles raisons il maintient l'embargo sur le bétail canadien et le besoin de nommer une Commis-

sion d'experts qui feraient une enquête sur l'état sanitaire du bétail canadien.

Depuis le premier jour que le Conseil d'Agriculture du gouvernement anglais a passé un règlement ordonnant l'abatage des animaux de provenance canadienne dans un délai de 10 jours après leur arrivée au Royaume-Uni, les protestations du gouvernement, des corps constitués, de la presse et des particuliers contre cette mesure ont été sans cesse renouvelées sans le moindre résultat.

Sur cette question, tout le monde sait à quoi s'en tenir. Le gouvernement anglais libre-échangiste a adopté des mesures protectionnistes en faveur de l'élevage du Royaume-Uni, sans vouloir prononcer le mot de protection qui sonne mal aux oreilles de la majorité du peuple. Le mot souvent effraie plus que la chose.

Mais ce qui est intolérable, c'est le motif invoqué pour fermer l'entrée de notre bétail vivant en Grande-Bretagne. Nous ne pouvons, à moins que le fait soit prouvé, laisser dire et publier urbi et orbi que nos animaux sont atteints de maladies contagieuses. La réalité est que nos animaux sont sains et que le gouvernement anglais ne l'ignore pas.

Nous avons donc grand peur que la résolution votée par la Chambre de Commerce ne soit un nouveau coup d'épée dans l'eau.

Nous ne l'en félicitons pas moins d'avoir voté cette résolution, car il faut de toute nécessité protester sans cesse et toujours contre l'injustice qui nous est faite et le tort qui nous est causé jusqu'au jour où, avec bonne foi, le gouvernement reconnaîtra que nos troupeaux sont indemnes, comme ils le sont, de maladies contagieuses.

La protestation de la Chambre de Commerce du District de Montréal vient d'ailleurs en temps opportun. Un nouveau gouvernement prend en Angleterre les rênes des affaires; peut-être

écouterait-il mieux que celui qu'il remplace nos justes et légitimes doléances.

Il est à souhaiter que l'acte de la Chambre de Commerce de Montréal ne soit pas un acte isolé.

## A LA CHAMBRE DE COMMERCE

L'embargo sur le bétail canadien en Angleterre

A une assemblée générale spéciale, la Chambre de Commerce du District de Montréal a adopté, mercredi, sur la question de l'embargo sur le bétail canadien, la résolution suivante, proposée par son président, M. H. A. A. Brault :

"Attendu que l'une des principales industries du Canada est l'élevage et l'exportation des bestiaux ;

"Attendu que l'introduction du bétail vivant du Canada est interdit pour l'élevage, dans le Royaume-Uni, depuis plusieurs années et que le bétail canadien doit être abattu dans les dix jours de son arrivée sur le sol du Royaume-Uni, sous le prétexte qu'il est atteint de maladies contagieuses, bien que des examens minutieux et répétés réfutent cette affirmation ;

"Attendu pourtant que cette interdiction, de l'aveu même d'hommes considérables et dirigeants du Royaume-Uni, est maintenue comme moyen de protection et a pour objet d'empêcher la concurrence et de protéger l'élevage du bétail dans le dit Royaume-Uni ;

"Attendu que cette condamnation du bétail canadien partant d'aussi haut lieu, cause un tort des plus considérables au Canada et de grands préjudices à la réputation de l'une de ses industries les plus progressives et payantes ;

"Attendu que les pays du continent européen qui sont justement intéressés à se protéger contre le fléau des maladies bovines, n'ont pas mis semblable embargo sur les bestiaux du Canada et que leur entrée est permise sur leurs territoires ;